



**Extrait du registre des délibérations
Séance du 24 septembre 2026**

L'an 2026, le jeudi 24 septembre à 17H30, le conseil de communauté de Roi Morvan Communauté, légalement convoqué le 18 septembre, s'est réuni à Lanvéneën sous la présidence de Monsieur Sébastien WACRENIER, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Délégués titulaires : Mesdames et Messieurs : Gilles BERNARD, Benoît BERNY, Laurent BOUKANDJA, Myriam CHENAIS, Claudine CORFDIR, Renée COURTEL, Paul COZIC, Christian FAIVRET, Marilyn FEBVIN, Maryse FLEGEO BRACHET, Bérangère FRITZ, René GRY, Floriane GUILLANIC, Eric JEAN, Michel LAVOLE, Martine LE BARTZ, Erwan LE CORRE, Monique LE CREN, Solenn LE FERREC, Michel MORVANT, Caroline NENEZ, Pierre-Marie QUESSEVEUR, Fabrice RAUD, Yvonne RAYER, Benoît RIVALAN, Laëtitia ROYANT, Natacha SANNIER, Daniel SKOCZ, Morgane ULLIAC, Liliane VAILLANT, Corinne VOLA, Sébastien WACRENIER

Délégués suppléants : Mesdames et Messieurs : /

Etaient absents / excusés : Mesdames et Messieurs : Jean-Michel BOUEDEC, Christophe CARARIC, Bernard COSPEREC, David GUILLOUX, Jean-Luc GUILLOUX, Annie LE GAL, Annie LE GOFF, Thierry LE NY, Gwendoline LE STER, Jean-Charles LOHE, Gérard RIO, Raymond SIOU

Pouvoirs : Jean-Michel BOUEDEC à Bérangère FRITZ, David GUILLOUX à Maryse FLEGEO BRACHET, Annie LE GAL à Benoît BERNY, Thierry LE NY à Christian FAIVRET, Gwendoline LE STER à Paul COZIC

Nombre de membres au conseil : 44
Présents : 32
Votants : 37

Le quorum de 23 membres présents est atteint

A été nommée secrétaire de séance : Monique LE CREN

2026_137

**Vie institutionnelle – Constitution de la Commission Locale d'Evaluation des Charges
Transférées (CLECT)**

En vertu de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, une commission locale d'évaluation des charges transférées doit être créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers.

Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées et chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Le rôle de la CLECT consiste à procéder à l'évaluation du montant de la charge financière transférée à l'EPCI dans le cadre d'un transfert de compétence.

Vu la délibération du conseil communautaire n°2026-59 du 30 avril 2026 fixant à 1 le nombre de représentant par commune ;

Considérant les désignations opérées par les conseils municipaux des communes membres de RMCom ;

Communes	Représentants
Berné	David GUILLOUX

Gourin	Benoît BERNY
Guémené/S	Stéphane MAUBIAN
Guiscriff	Danielle LE FERREC
Kernasclédén	Christophe CARARIC
Langoélan	Florent PERAIN
Langonnet	Eric JEAN
Lanvénegen	Annie LE GOFF
Le Croisty	Isabelle PRIGENT
Le Faouet	Yvonne RAYER
Le Saint	Sammy LE GUYADER
Lignol	Laurent BOUKANDJA
Locmalo	Jean-Charles LOHE
Meslan	Ange LE LAN
Persquen	Jean MANIN
Ploerdut	Jean-Luc GUILLOUX
Plouray	Michel MORVANT
Priziac	Elisa CHAMPION
Roudouallec	Amélie ALBERT
St Caradec Trégomel	Marilyn FEBVIN
St Tugdual	Raymond SIOU

Le Conseil Communautaire décide :

- de valider la constitution de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) composée des membres listés ci-dessus

→ *Adopté à l'unanimité*

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Sébastien WACRENIER

